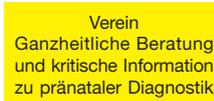
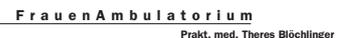
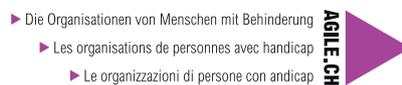


Communiqué de presse

EMBARGO : Jeudi 10 décembre 2015, 10h00

Le peuple votera sur la loi sur la procréation médicalement assistée

Berne, le 10 décembre 2015



Les 18 organisations engagées dans le domaine social ayant soutenu le référendum contre la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) se félicitent. Elles remettent, aujourd'hui à 10h00, leur part de signatures à la Chancellerie fédérale. Après avoir voté sur la modification de la Constitution, le peuple devra alors aussi se prononcer sur la loi. Un débat de société approfondi sur les possibilités et les risques de la procréation médicalement assistée pourra ainsi avoir lieu.

Réunies sous le slogan « Préférer la diversité à la sélection », 18 organisations remettent aujourd'hui les signatures récoltées pour le référendum contre la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Pour les organisations mobilisées, le texte de la LPMA va beaucoup trop loin dans la teneur proposée. L'aboutissement du référendum montre que de larges franges de la population suisse se montrent critiques envers une application trop libérale de la procréation médicalement assistée.

Pas d'entrée en vigueur de la loi pour le moment

La loi finalisée existait déjà, et ce, avant même la décision de principe entérinée par la votation sur la modification de la Constitution. Dans quel cadre faut-il autoriser des analyses génétiques sur des embryons en éprouvette ? La loi permet une application presque sans réserve du diagnostic préimplantatoire (DPI). En vertu de la loi actuelle, tous les couples – aussi ceux sans prédispositions de maladies héréditaires – pourraient demander une analyse génétique des embryons en éprouvette lorsqu'ils décident d'avoir recours à la procréation artificielle. En outre, à l'aide de dépistages chromosomiques, il devient possible de déceler des anomalies spontanées de l'embryon, comme la trisomie 21, et d'éliminer les embryons concernés. La réglementation actuelle concernant le public cible et l'indication du recours au DPI ouvre la voie à une utilisation du diagnostic comme une procédure de routine lors de fécondations artificielles.

Cette pratique contraint toutefois à établir une distinction, sans considération du cas par cas et en s'appuyant sur des idées préconçues, entre « bons » et « mauvais » embryons. Voulons-nous, en tant que société, nous laisser aller à des jugements de valeur d'une telle généralité, propres à encourager la discrimination d'individus ? Les 18 organisations s'y opposent avec force. Les citoyennes et citoyens suisses peuvent à présent mener une réflexion approfondie sur ces enjeux éthiques importants.

Pour le dialogue et des limites claires

L'aboutissement du référendum ouvre maintenant les portes à un débat de société approfondi sur les développements dans la procréation médicalement assistée et sur la manière dont nous voulons utiliser ces possibilités en tant que société. Il est évident que les individus avec des particularités décelables à l'aide de tests prénatals doivent avoir leur place dans notre société. Il est exclu que leur existence soit remise en question.

La votation sur le référendum contre la LPMA permettra de s'engager sur une autre voie.

Préférons la diversité à la sélection : pour une société inclusive et solidaire !

Renseignements

Heidi Lauper

insieme Suisse
Tél. 031 300 50 20
Mobile 079 275 52 65
hlauper@insieme.ch

Pascale Steck

biorespect
Tél. 061 692 01 01
info@biorespect.ch

Suzanne Auer

Agile.ch
Tél. 031 390 39 30
Mobile 079 592 00 32
suzanne.auer@agile.ch

Marie-Thérèse Weber-Gobet

Procap Schweiz
Tél. 079 508 72 94
weber-gobet@procap.ch